

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

**Chronique semestrielle de statistique sur les questions
ouvrières et les assurances sur la vie**

Journal de la société statistique de Paris, tome 36 (1895), p. 152-156

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1895__36__152_0

© Société de statistique de Paris, 1895, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

CHRONIQUE SEMESTRIELLE DE STATISTIQUE SUR LES QUESTIONS OUVRIÈRES
ET LES ASSURANCES SUR LA VIE.

La troisième session du Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales. — Le Congrès international des accidents du travail, dont nous avons annoncé, dans notre chronique d'avril 1894 (1), la tenue en octobre 1894, a consacré une partie de ses discussions à l'examen d'une question de statistique qui a donné lieu à un débat du plus réel intérêt. Cette question était celle de la relation entre l'assurance et la fréquence des accidents. M. Dejace, professeur à l'Université de Liège, dans le rapport qu'il avait présenté au Congrès, et M. Jottrand, directeur technique de l'Association préventive belge, dans le discours qu'il prononça au Congrès, signalaient, pour l'Allemagne et pour l'Autriche, l'augmentation du nombre des accidents légers et la diminution très faible du nombre des accidents graves, en dépit du développement de la prévention des accidents dans ces deux pays. Le rapport de M. Dejace renfermait le tableau ci-dessous, qui vise les résultats fournis par les corporations industrielles allemandes :

Années.	Nombre total des accidents signalés.	Nombre des accidents motivant indemnités.	Nombre des accidents mortels.	Nombre des accid nts suivis d'incapacité		
				totale.	partielle.	momentanée.
1886. . .	82 596	9 723	2 422	1548	3 780	1 973
1887. . .	105 897	15 970	2 956	2 827	8 126	2 061
1888. . .	121 164	18 809	2 943	1 886	10 270	3 710
1889. . .	139 549	22 340	3 382	2 331	12 788	3 839
1890. . .	149 188	26 403	3 597	1 869	16 109	4 828
1891. . .	162 671	28 289	3 634	1 570	17 481	5 604
1892. . .	165 003	28 619	3 282	1 507	18 049	5 781

M. Dejace signalait, de plus, qu'en Autriche, le nombre des accidents indemnisés avait passé de 8784 à 9422, de l'année 1891 à l'année 1892.

M. le Dr Bödiker, président de l'Office impérial allemand des assurances, M. le Dr von Mayr, ancien sous-secrétaire d'État, et M. Möller, député au Reichstag, ainsi que M. le Dr Julius Kaan, inspecteur au département des assurances du Ministère de l'intérieur d'Autriche, répondirent à ces allégations. Dans son rapport au Congrès, M. le Dr von Mayr insistait sur la nécessité de comparer, non point les nombres absolus des accidents, mais les nombres relatifs, rapportés à une tête d'assuré, et il présentait à cet égard le tableau suivant :

Années.		Nombre, par 10 000 assurés, d s cas			
		d'incapacité temporaire.	d'incapacité permanente		de décès.
			partielle.	totale.	
Corporations industrielles.	1887. . . .	5,3	21,1	7,3	7,7
	1888. . . .	8,7	23,9	4,4	6,9
	1889. . . .	8,3	27,4	5,0	7,3
	1890. . . .	10,2	33,3	3,8	7,5
	1891. . . .	11,5	34,9	3,2	7,3
Corporations agricoles.	1892. . . .	11,9	36,4	3,0	6,7
	1890. . . .	3,9	4,4	0,4	1,5
	1891. . . .	6,2	7,2	0,5	1,8
	1892. . . .	7,7	8,9	0,7	1,6

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, année 1894, p. 170.

D'après ces résultats, M. von Mayr constatait la décroissance du nombre des accidents graves et, quant à l'augmentation du nombre des accidents légers, il l'attribuait aux cinq causes suivantes : 1° contrôle plus rigoureux exercé sur la déclaration des accidents; 2° développement de la production industrielle et recours à un personnel ouvrier insuffisamment exercé; 3° extension de l'emploi des machines; 4° tendance, pour l'avenir, à qualifier d'accidents un plus grand nombre d'atteintes corporelles; 5° extension donnée au sens du mot accident par la jurisprudence de l'Office impérial et des tribunaux arbitraux. Ce serait sortir des limites d'une simple chronique que de donner une analyse détaillée de la discussion à laquelle ont pris part, outre les orateurs précités, M. Greulich, chef du secrétariat ouvrier suisse, et M. Arthur Fontaine, sous-directeur de l'Office du travail français. Ce dernier émit l'opinion que, afin de donner à la question une solution indiscutable, il était nécessaire de distraire tous les accidents légers et de ne conserver dans la statistique que les accidents d'une gravité nettement déterminée. M. von Mayr, appuyant cette opinion, soutint au Congrès une conclusion de son rapport tendant à l'établissement d'une statistique annuelle d'accidents dressée par un organe central et comprenant les maladies professionnelles. Le Congrès adopta cette conclusion, en même temps qu'une motion de même ordre, présentée par M. G. von Pacher, membre du Comité directeur de l'établissement d'assurance de la Basse-Autriche, et, tenant à rendre hommage aux travaux de l'Office impérial allemand et de son éminent président, il exprima le vœu : 1° qu'il soit dressé une statistique annuelle et complète des circonstances et des conséquences des accidents du travail, notamment au point de vue de la nature des blessures et de la durée de l'incapacité de travail, en centralisant, autant que possible, le dépouillement de ces éléments; 2° que cette statistique soit étendue aux maladies professionnelles; 3° que les divers pays utilisent, pour ces statistiques, le cadre dressé par l'Office impérial allemand des assurances, adopté par le Comité permanent du Congrès et publié par lui dans son Bulletin.

Les grèves en Autriche. — La statistique des grèves en Autriche est définie, pour l'année 1893, par les chiffres suivants :

Nombre	{	de grèves	172
		d'établissements atteints	1207
		de travailleurs de ces établissements	45 539
		de grévistes	28 120
		de journées de travail perdues	518 511

Motifs des grèves.

Demande de réduction de durée du travail	5
Demande d'augmentation de salaire	38
Résistance à une réduction de salaire	20
Demande simultanée d'augmentation de salaire et de réduction de durée du travail	63
Motifs divers	46

Résultats des grèves.

Succès des revendications	33
Échec des revendications	84
Transactions	55

La coopération en France. — La statistique des sociétés coopératives vient d'être, en France, l'objet de très intéressants travaux, dont l'honneur revient à l'*Office du travail*, d'une part, et au *Comité central de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation*, d'autre part.

Le numéro de mars 1895 du *Bulletin de l'Office du travail* contient, indépendamment d'une statistique des sociétés de production et de crédit, dont les principaux éléments

sont empruntés à l'*Almanach de la coopération française*, une statistique générale des sociétés coopératives de consommation résultant de la combinaison et du contrôle des listes fournies par les préfets et des documents de l'*Almanach*. Les chiffres présentés par l'Office du travail comme définissant la situation des sociétés coopératives en France, à la fin de 1894, sont les suivants :

Nombre de sociétés coopératives	industrielles de production.	110
	agricoles de production	39
	de construction de maisons à bon marché.	5
	de crédit.	24
	de consommation	1 158

Le *Comité central de l'Union coopérative* a entrepris, en mars 1894, une enquête par voie de questionnaire adressé à 1 050 sociétés, dont 398 (soit 40 p. 100) ont répondu : l'analyse des renseignements obtenus a été présentée par M. Ch. Gide, dans l'*Almanach de la coopération française* pour 1895. Nous ne reproduisons, faute de place, que les résultats suivants, qui établissent une comparaison entre les sociétés françaises et les sociétés anglaises, allemandes et autrichiennes.

PAYS.	NOMBRE de sociétés ayant fourni des renseigne- ments.	NOMBRE de MEMBRES		MONTANT du CAPITAL-ACTIONS (francs)		MONTANT du FONDS DE RÉSERVE (francs)		MONTANT DES VENTES EN 1893 (francs)		
		total.	par société.	total.	par société.	total.	par société.	total.	par société.	par membre.
France . .	398	219 805	552	11 015 700 (a)	30 943	»	»	73 959 100 (b)	241 700	411
Angleterre.	1 465	1 202 700	821	314 550 000	214 000	12 994 000	8 875	814 000 000 (c)	508 000	677
Allemagne.	844	243 529	707	6 005 770	17 460	8 092 490	9 000	84 000 000	244 000	354
Autriche. .	88	46 000	527	»	»	»	»	11 523 000	131 000	250

(a) Ce renseignement n'a été fourni que par 356 sociétés.
(b) Ce renseignement n'a été fourni que par 306 sociétés.
(c) Ce chiffre ne comprend pas les données relatives aux coopératives de gros, qui fournissent les autres sociétés.

Assurances ouvrières en Italie. — Assurance contre les accidents. — La Caisse nationale italienne a assuré, en 1893, 130 985 personnes; elle a payé, en 1893, 526 617 fr. d'indemnités, dont 139 921 afférents à des exercices antérieurs à l'exercice 1893. Les sommes assurées, en cas de mort, s'élevaient à 149 020 000 fr. en fin d'exercice; les sommes assurées, en cas d'invalidité permanente, d'une part, et d'invalidité temporaire, d'autre part, étaient respectivement de 149 020 000 fr. et de 131 000 fr. La valeur moyenne de la prime, par ouvrier, est de 3 fr. 90. Le rapport des dépenses totales de l'exercice (indemnités et frais généraux) aux primes recouvrées ou à recouvrer a été de 95,5 p. 100.

Assurances ouvrières en Allemagne. — 1^o Assurance contre la maladie. — En 1892, 20 981 caisses ont assuré 6 955 000 personnes; les secours qu'elles ont alloués ont atteint 146 493 000 fr., dont 238 360 000 fr. de frais médicaux, 200 490 000 fr. de frais pharmaceutiques et 54 946 000 fr. d'indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 42 756 000; les cotisations encaissées ont atteint 122 597 000 fr.

2^o Assurance contre les accidents. — L'assurance contre les accidents a été appliquée, en 1893, à 181 180 000 personnes, dont 516 900 ouvriers industriels, 12 289 000 ouvriers agricoles et 660 000 ouvriers des exploitations d'État.

Les nombres d'accidents survenus en 1893 sont de :

17216 (28 p. 100) suivis d'incapacité de travail temporaire;
36670 (58 p. 100) suivis d'incapacité permanente partielle;
2507 (4 p. 100) suivis d'incapacité permanente totale;
6336 (10 p. 100) suivis de mort.

Les accidents visés par les chiffres qui précèdent sont uniquement les accidents indemnisés. Ils ont donné lieu, en 1893, à des dépenses dont le total atteint 73681000 fr., savoir : 47705000 fr. pour frais de traitement et indemnités pécuniaires et 15393000 fr. versés aux fonds de réserve des corporations. La valeur annuelle moyenne de la pension, par assuré, a été de 180 fr. Les frais d'administration représentaient 10 p. 100 du montant total des dépenses de l'année.

3^e Assurance contre l'invalidité et la vieillesse. — En 1893, le nombre des pensions constituées par les 31 établissements régionaux d'assurance a atteint 64404, dont 33228 pensions d'invalidité et 31176 pensions de vieillesse. Au 31 décembre 1893, le nombre des pensions en cours était de 204791, dont 37815 d'invalidité et 166976 de vieillesse. Le capital représentatif de la part des pensions incombant aux établissements régionaux d'assurance était de 135109972; la valeur de cette part était de 22170467 fr. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 153 fr. 70, dont 91 fr. 20 à la charge de l'établissement d'assurance et 62 fr. 50 à la charge de l'État. La valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 139 fr. 90, dont 77 fr. 40 à la charge de l'établissement d'assurance et 62 fr. 50 à la charge de l'État. La valeur totale des cotisations encaissées a atteint 112365258 fr.; celle des arrérages 20167000 fr. Les frais d'administration ont été de 5851629 fr., soit 0 fr. 63 par tête d'assuré ou 5,21 p. 100 des cotisations encaissées.

Assurances ouvrières en Autriche. — *1^{re} Assurance contre la maladie* — En 1892, 2387 caisses de maladie, comptant 1741000 membres ont alloué 23900000 fr. de secours, dont : 4410000 fr. pour frais médicaux, 3225000 fr. pour frais pharmaceutiques et 14034000 fr. pour indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 13869285; la valeur des cotisations a atteint 27800000 fr.

2^e Assurance contre les accidents. — L'assurance contre les accidents s'est étendue, en Autriche, durant l'année 1892, à 1381000 personnes, dont 1003000 ouvriers industriels et 378000 ouvriers agricoles. Les accidents, survenus en 1892, au nombre de 9422, se répartissent comme suit :

6318 (67,1 p. 100) suivis d'incapacité de travail temporaire;
2410 (25,5 p. 100) suivis d'incapacité permanente partielle;
120 (1,3 p. 100) suivis d'incapacité permanente totale;
574 (6,1 p. 100) suivis de mort.

Les chiffres qui viennent d'être cités ne s'appliquent qu'aux accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été, au total, de 7100000 fr., dont 6290000 fr. représentent le capital des pensions et 560000 fr. les secours et pensions. La valeur annuelle moyenne de la pension a été de 160 fr. pour l'incapacité temporaire. Le montant total des cotisations a été de 8 millions, soit 5 fr. 90 par assuré.

Sociétés de secours mutuels en France. — La situation des sociétés de secours mutuels, au 31 décembre 1892, telle qu'elle ressort du dernier rapport officiel, est définie par les chiffres suivants : le nombre des sociétés approuvées ou reconnues comme établissements d'utilité publique a passé de 6863 à 7070, du 31 décembre 1891 au 31 décembre 1892; le nombre des membres honoraires s'est élevé de 184345 à 194859 et celui des membres participants de 936216 à 952490. Les recettes de l'exercice 1892 ont atteint 22241668 fr. au lieu de 21685719 fr. en 1891; les dépenses ont passé de 18956588 fr. à 20481322 fr., d'où un excédent de recettes de 1760346 fr.; le fonds de retraites a atteint 97790719 fr.

Les sociétés autorisées, qui étaient au nombre de 2551 en 1891, ont atteint, en 1892, le nombre de 2592; le nombre des membres participants est descendu de 332519 à 330531; leurs recettes se sont élevées de 8955077 fr. à 9118542 fr., et leurs dépenses sont descendues de 6992222 fr. à 6981115 fr., d'où un excédent de recettes de 2137427 fr.

L'avoir total des sociétés approuvées s'élevaient, au 31 décembre 1892, à 161188590 fr. et celui des sociétés autorisées, à 34749527 : le premier constituait donc les 81,9 p. 100 et le second les 18,1 p. 100 de l'avoir total des sociétés de secours mutuels.

Caisse nationale d'assurance en cas de décès (France). — Au 31 décembre 1892, la Caisse nationale d'assurance en cas de décès présentait un déficit de 538000 fr. Ce déficit aurait crû, durant l'année 1893, si la loi de finances du 26 juillet 1893 n'avait prescrit le prélèvement, sur le portefeuille de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, d'un capital de 999985 fr. : ce capital a comblé le déficit et permis la constitution d'une réserve. La situation de la Caisse se trouvera, d'autre part, améliorée, dans l'avenir, par la réduction à 3 p. 100, en vertu du décret du 28 décembre 1893, du taux de l'intérêt pris pour base du calcul des tarifs.

Les assurances collectives contractées par les sociétés de secours mutuels pour leurs membres ont été, en 1893, au nombre de 66 pour 12241 membres : la valeur des primes correspondantes a été de 85126 fr. et celle des sommes déboursées de 79708 fr.

Les assurances individuelles ont été au nombre de 182, correspondant à un capital de 253166 fr.

Au 31 décembre 1893, la valeur des capitaux assurés par la Caisse était de 2881085 fr., supérieure de 142218 fr. à la valeur correspondante de l'exercice précédent. La valeur des primes encaissées, en 1893, a été de 68713 fr., et celle des capitaux payés au décès, de 58874 fr.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents (France). — La Caisse d'assurance en cas d'accidents a encaissé, en 1893, 11798 fr. pour 1768 cotisations, ce qui porte à 218849 fr. la valeur des primes versées, au nom de 34880 assurés, depuis la fondation de la Caisse (11 juillet 1868) jusqu'au 31 décembre 1893. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 71,23 p. 100 des sommes encaissées. Le nombre moyen de personnes assurées annuellement est de 1395. On a relevé 67 accidents depuis l'origine de la Caisse, savoir : 16 accidents suivis de mort et 51 suivis d'incapacité permanente de travail.

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (France). — Le nombre des versements reçus, en 1893, par la Caisse nationale des retraites s'est élevé à 976827, représentant 33778283 fr., soit une augmentation de 104237 en nombre et de 978299 fr. en valeur sur l'année 1892. La moyenne de la valeur par versement est descendue de 38 fr. en 1892 à 35 fr. en 1893.

Le tableau suivant donne la décomposition des versements :

	Nombre.	Valeur en francs.
	—	—
Versements } collectifs	947792	21678861
} individuels.	29035	12099422

Les versements à capital aliéné représentent 12562668 fr. et les versements à capital réservé 21215615 fr.

Les rentes viagères, en cours au 31 décembre 1893, s'élevaient à 32908258 fr. ; les rentiers étaient au nombre de 183894, savoir : 98914 hommes et 84980 femmes.

Maurice BELLOW.